

30 janvier 2004

Vol. 17 – N° 5

Sommaire

Influenza aviaire hautement pathogène au Cambodge	17
Influenza aviaire à Hong Kong (région administrative spéciale de la République Populaire de Chine) : chez un oiseau sauvage	18
Influenza aviaire hautement pathogène au Vietnam : rapport de suivi n° 1	20
Tremblante en France : cas atypiques	21
Encéphalopathie spongiforme bovine en France : cas atypiques	21
Influenza aviaire au Laos	22
Maladie de Newcastle à Bahreïn	23
Influenza aviaire à Taipei China : informations complémentaires	23
Influenza aviaire hautement pathogène au Pakistan	24

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU CAMBODGE

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 24 janvier 2004 du Docteur Sorn San, directeur du Centre national de recherche en santé et production animales, Phnom Penh :

Date du rapport : 24 janvier 2004.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la détection des signes cliniques / lésions : 12 janvier 2004.

Date présumée de l'infection primaire : 11 janvier 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
village de Pong Peay, Sangkat Phnom Penh Thmei, Khan Russei Keo, Phnom Penh	1 exploitation

Description de l'effectif atteint : poules pondeuses.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	7 500	3 300	3 300	0	0

Diagnostic :

- Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** centre national pour l'influenza, Institut Pasteur de Paris (France).
- Epreuves diagnostiques réalisées :** RT-PCR⁽¹⁾, le 21 janvier 2004.
- Agent causal :** virus de l'influenza aviaire de type A sous-type H5 ; H5N1 confirmé le 23 janvier 2004. Des examens sont en cours pour identifier d'autres sous-types éventuels.

Source de l'agent / origine de l'infection : inconnues ; recherches en cours.

Mesures de lutte :

- abattage sanitaire ;
- désinfection et mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- contrôle des transports d'animaux.

(1) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse

Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : le Service de l'information sanitaire de l'OIE ne dispose d'aucune information officielle sur la situation de l'influenza aviaire au Cambodge entre 1996 et janvier 2004. En 1995 l'influenza aviaire hautement pathogène était signalée présente dans tout le pays.

*
* *

**INFLUENZA AVIAIRE À HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE)
chez un oiseau sauvage**

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues les 26 et 28 janvier 2004 du directeur du Département de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement (AFCD), Hong Kong :

Date du rapport : 26 janvier 2004.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 19 janvier 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
Gold Coast, Nouveaux Territoires	1

Description de l'effectif atteint : un faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
fau	...	1	1	0	0

Diagnostic : le 19 janvier 2004 un faucon pèlerin a été trouvé mort près de quartiers résidentiels sur la "Gold Coast" (Nouveaux Territoires). Dans le cadre du système de surveillance de l'influenza aviaire, la carcasse de l'oiseau a été adressée au laboratoire pour y être examinée. Les examens ont commencé dès le 19 janvier ; leurs résultats ont été connus le 21 janvier.

A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic : laboratoire vétérinaire de Tai Lung, AFCD.

La caractérisation du virus (séquençage) sera effectuée par le département de microbiologie de l'université de Hong Kong.

B. Epreuves diagnostiques :

- Inoculation à des embryons de poulet ; épreuve d'inhibition de l'hémagglutination avec des sérums de référence spécifiques fournis par le CVL⁽¹⁾ Weybridge (Royaume-Uni), Laboratoire de référence de l'OIE pour l'influenza aviaire.
- Le sous-typage du gène N1 a été réalisé au moyen d'une RT-PCR⁽²⁾ classique en appliquant les procédures recommandées par l'université de Hong Kong.

- L'identification du génome viral a été réalisée au moyen d'une RT-PCR⁽²⁾ en temps réel utilisant des amorces spécifiques pour le gène H5 fournies par le SEPRL⁽³⁾ d'Atlanta (Etats-Unis d'Amérique).
 - La caractérisation du génome viral est en cours à l'université de Hong Kong, au moyen d'un séquençage génique utilisant des amorces spécifiques pour les huit segments du gène.
 - L'indice de pathogénicité par voie intraveineuse n'a pas été calculé.
- C. Agent causal :** virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N1. L'épreuve RT-PCR⁽²⁾ utilisant une amorce basée sur la séquence peptidique de l'hémagglutinine des virus H5 de l'influenza aviaire hautement pathogène a fourni un résultat positif indiquant la présence possible d'acides aminés basiques multiples au niveau du site de clivage de l'hémagglutinine HA₀.

Renseignements épidémiologiques :

- A Hong Kong, le faucon pèlerin est une espèce hivernante, rarement sédentaire. En chiffres constants, on estime que le nombre de faucons pèlerins présents au même moment sur le territoire de Hong Kong se situe entre 10 et 50 individus.
- Un système de suivi et de surveillance intensive est en place dans toutes les exploitations avicoles, de même qu'un système de surveillance virologique extensive pour les oiseaux sauvages. En 2003, plus de 6 000 écouvillons ont ainsi été testés par culture virale et aucun nouveau cas n'a été détecté depuis mars 2003 dans les exploitations avicoles ou chez les oiseaux sauvages locaux.
- Les exploitations avicoles locales font l'objet d'un programme de surveillance et de suivi constant comprenant des examens sérologiques et virologiques ; chaque exploitation relève d'un plan de sûreté biologique qui lui est propre et qui comprend l'application de tests aux volailles de tous les bâtiments.
- La vaccination au moyen d'un vaccin H5N2 est appliquée régulièrement dans tous les élevages de poulets ; par ailleurs, pour chaque lot de poulets il y a 60 poulets sentinelles non vaccinés, identifiés individuellement, qui font l'objet d'un suivi pendant toute la durée de vie du lot en question.

Mesures de lutte : surveillance extensive sur les marchés de gros et de détail ainsi que dans les parcs ornithologiques et parmi les populations d'oiseaux sauvages. Aucune propagation n'a été constatée.

(1) CVL : *Central Veterinary Laboratory*

(2) RT-PCR : amplification génomique en chaîne avec polymérase - transcriptase inverse

(3) SEPRL : *Southeast Poultry Research Laboratory*

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU VIETNAM
Rapport de suivi n° 1

Traduction d'informations reçues le 24 janvier 2004 du Docteur Bui Quang Anh, directeur du département de santé animale, ministère de l'agriculture et du développement rural, Hanoi :

Terme du rapport précédent : 8 janvier 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [2], 3, du 9 janvier 2004).

Terme du présent rapport : 24 janvier 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
Tien Giang	91
Long An	105
Ha Tay	1
Hoa Binh	1
Can Tho	7
Son La	12
An Giang	58
Vinh Long	6
Thanh Hoa	1
Ha Nam	60
Phu Tho	42
Yen Bai	4
Dong Thap	19
Ho Chi Minh Ville	1
Ben Tre	13
Nam Dinh	1
Tay Ninh	1
Thai Binh	1
Tra Vinh	2
Binh Duong	4
Bac Giang	13
Dong Nai	1
Ca Mau	1
Total	445

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts*</i>	<i>détruits*</i>	<i>abattus</i>
avi	2 890 511	2 890 511	0

* Note du Service de l'information sanitaire de l'OIE : le nombre d'animaux indiqué dans la colonne "détruits" semble inclure le nombre d'animaux morts de la maladie.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : abattage sanitaire ; mise en interdit des exploitations atteintes ; contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ; dépistage.

TREMBLANTE EN FRANCE Cas atypiques

RAPPORT D'URGENCE

Informations reçues le 26 janvier 2004 de la Docteure Isabelle Chmitelin, directrice générale adjointe, direction générale de l'alimentation (DGAL), ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Paris :

Date du rapport : 16 janvier 2004.

Date de la première constatation de la maladie : 12 mars 2003.

Trois cas atypiques de tremblante ont été découverts chez des brebis âgées de 5 à 17 ans. Le génotypage des animaux pour le gène codant pour la protéine prion indique que ces animaux sont homozygotes pour l'allèle ARR, associé à la résistance la plus élevée au développement des signes cliniques associés à la tremblante.

Localisation des cas : départements de la Haute-Vienne (2 cas) et de l'Ain (1 cas).

Diagnostic : ces cas ont été détectés dans le cadre des programmes de surveillance active (abattoir, équarrissage) mis en œuvre conformément au Règlement n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic** : Unité de virologie-ATNC⁽¹⁾ de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Lyon).
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : ELISA⁽²⁾ et immunohistochimie. L'inoculation de prélèvements à des animaux de laboratoire est en cours pour préciser les caractéristiques biologiques des isolats.

(1) ATNC : agents transmissibles non conventionnels

(2) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique

*
* *

ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE EN FRANCE Cas atypiques

RAPPORT D'URGENCE

Informations reçues le 26 janvier 2004 de la Docteure Isabelle Chmitelin, directrice générale adjointe, direction générale de l'alimentation (DGAL), ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Paris :

Date du rapport : 16 janvier 2004.

Date de la première constatation de la maladie : 11 janvier 2004.

Six cas atypiques d'encéphalopathie spongiforme bovine ont été détectés dans le cadre des programmes de surveillance active (abattoir, équarrissage) de routine.

Effectif atteint : les six vaches atteintes étaient âgées de 8 à 15 ans.

Localisation des cas : départements de Loire-Atlantique (2 cas), Côtes-d'Armor (1 cas), Creuse (1 cas), Loire (1 cas) et Jura (1 cas).

Mesures de contrôle : la cohorte de chacun de ces animaux a été abattue et détruite en application du Règlement n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne.

Diagnostic :

Dans chaque cas, les profils électrophorétiques observés lors des analyses de confirmation étaient différents de ceux observés pour les cas classiques d'encéphalopathie spongiforme bovine (poids moléculaire apparent de la protéine PrP^{Sc}, distribution des glycoformes, détection par l'anticorps monoclonal P4).

Les analyses génétiques mises en œuvre pour plusieurs de ces cas atypiques ont permis d'exclure l'hypothèse d'un polymorphisme dans le gène codant pour la protéine prion.

L'inoculation de prélèvements à des animaux de laboratoire est en cours afin de préciser les caractéristiques biologiques de ces isolats.

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** Unité de virologie-ATNC⁽¹⁾ de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Lyon).
- B. Epreuves de confirmation réalisées :** épreuve western blot (anticorps polyclonal RB1, anticorps monoclonal P4).

(1) ATNC : agents transmissibles non conventionnels

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE AU LAOS

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 27 janvier 2004 de M. Singkham Phonvisay, Directeur général, Département de l'élevage et des pêches, Ministère de l'agriculture et des forêts, Vientiane :

Date du rapport : 27 janvier 2004.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 19 janvier 2004.

Date présumée de l'infection primaire : 14 janvier 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
village de Nonsavang (près de Vientiane)	1 exploitation

Description de l'effectif atteint : poules pondeuses.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	3 000	...	2 700	300	0

Diagnostic :

A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic :

- Centre national de diagnostic vétérinaire, à Hanoi (Vietnam), le 26 janvier 2004 ;
- Centre de recherche et de diagnostic vétérinaire du Nord-Est, à Kon Khaen (Thaïlande), le 27 janvier 2004.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuve d'inhibition de l'hémagglutination.

C. Agent causal : virus de l'influenza aviaire de sous-type H5. Des examens complémentaires sont en cours afin de confirmer si la souche en cause est identique à la souche H5N1 à l'origine de nombreux foyers dans certains pays voisins.

Source de l'agent / origine de l'infection : inconnues ; recherches en cours.

Mesures de lutte :

- abattage sanitaire ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- contrôle des déplacements ;
- programme de surveillance active comprenant l'élimination des oiseaux atteints ;
- coordination régionale à travers la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE À BAHREÏN

D'après une information reçue le 27 janvier 2004 du Docteur Salman Abdnabi Ebrahim, chef de la section des services vétérinaires, ministère des affaires municipales et de l'agriculture, Manama, des cas de maladie de Newcastle ont été signalés à Bahreïn au cours du mois de janvier 2004 (date du dernier foyer de maladie de Newcastle à Bahreïn signalé précédemment à l'OIE : 2002).

Des informations complémentaires ont été demandées au Docteur Salman Abdnabi Ebrahim.

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE À TAIPEI CHINA **Informations complémentaires**

RAPPORT D'URGENCE - SUITE

Traduction d'informations reçues le 27 janvier 2004 du Docteur Tien-Jye Chang, doyen du département de médecine vétérinaire de l'université nationale Chung Hsing, Taipei :

En référence aux foyers d'influenza aviaire faiblement pathogène signalés dans les *Informations sanitaires*, **17** (4), 15, du 23 janvier 2004 :

- a. Dans les deux foyers, 3 poulets ont été autopsiés et détruits lors de la première série de tests, et 40 lors de la seconde série de tests.
- b. L'Institut de recherche en santé animale⁽¹⁾ se situe dans la préfecture de Taipei.
- c. Les mesures de lutte comprennent :
 - l'abattage sanitaire ;
 - la mise en interdit des exploitations atteintes ;
 - le contrôle des déplacements sur tout le territoire ;
 - le dépistage ;
 - le contrôle des animaux sauvages réservoirs de virus.

La vaccination est interdite.

(1) Site web de l'Institut de recherche en santé animale : www.nvri.gov.tw

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE AU PAKISTAN

(Date du dernier foyer d'influenza aviaire hautement pathogène au Pakistan signalé précédemment à l'OIE : 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 28 janvier 2004 de Monsieur Razaq Hussain Raja, commissaire de l'élevage, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage, Islamabad :

Date du rapport : 27 janvier 2004.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 19 janvier 2004.

Date présumée de l'infection primaire : 15 janvier 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
Etat de Karachi, province du Sindh	3

Description de l'effectif atteint : poules pondeuses en élevages industriels.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	6 400 000	2 500 000	1 200 000	...	500 000

Diagnostic :

- Observations cliniques : Les poules atteintes sont anémiées et émaciées, présentent des signes respiratoires et une chute de ponte. Les œufs sont malformés ou dépourvus de coquille. Quelques cas de torticolis ont été rapportés.
- Observations nécropsiques : lésions hémorragiques au niveau du proventricule et des amygdales caecales ; ovules hémorragiques ; œdème rénal ; dilatation de la rate. Des entérites et péritonites sévères ont également été observées.

A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic :

- Institut national des sciences animales, Institut pakistanais de recherche en agriculture (Islamabad).
- Institut de recherche vétérinaire, laboratoire vétérinaire national et de Lahore (Islamabad).

Des prélèvements ont été envoyés au laboratoire de référence, au Royaume-Uni, pour confirmation.

B. Epreuves diagnostiques réalisées :

- inoculation à des œufs embryonnés de volailles exempts de tout agent pathogène spécifique ;
- épreuve d'immunodiffusion en gélose ;
- épreuves d'hémagglutination et d'inhibition de l'hémagglutination ;
- épreuve de précipitation en gélose.

Le diagnostic de laboratoire a été effectué le 25 janvier 2004.

C. Agent causal : détection d'une souche H7 du virus de l'influenza aviaire.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : recherches en cours.

B. Mode de diffusion de la maladie : contact direct, mauvaises conditions d'élimination des oiseaux morts, et propagation par le biais d'animaux sauvages.

C. Autres renseignements épidémiologiques :

- Les élevages dont les volailles avaient été vaccinées au moyen d'un vaccin polyvalent n'ont pas été atteints.

- Aucun cas n'a été signalé dans des exploitations de poulets de chair ; néanmoins la situation est suivie de très près.

Mesures de lutte :

- Toutes les volailles restant en vie dans les exploitations atteintes ont été mises en quarantaine et vaccinées contre l'influenza aviaire.
- Des mesures zoosanitaires sont instituées et les transports d'animaux sont soumis à des restrictions.
- Contrôle des animaux sauvages réservoirs de virus.
- Zonage.
- Il est demandé au Département de l'élevage du Sindh de poursuivre ses investigations dans la zone d'origine de l'infection.

*
* *

Toute reproduction, traduction ou utilisation des informations contenues dans cette publication est permise si la source de l'information est clairement mentionnée, sauf à des fins commerciales.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'OIE aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'OIE.